Agrilocal84.fr

SAVOUREZ LE VAUCLUSE

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE ET PRATIQUE DE LA PROCÉDURE D'ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES

VIA L'OUTIL AGRILOCAL84.fr

Département de VAUCLUSE

AGRILOCAL84.fr

Le Vaucluse situé au coeur du grand delta méditerranéen, englobe trois grandes régions de production et de transformation de fruits et de légumes. C'est également le siège d'un pôle de compétitivité « Terralia » dédié aux fruits et légumes et aux céréales. Le Vaucluse est le 3ème département producteur d'AOC et le 1er dans la production de vignes – mères avec plus de 15% de son territoire planté de vignes.

Face aux enjeux que représente ce secteur d'activités dans le Vaucluse, le Département souhaite aujourd'hui poursuivre son engagement avec les filières agricoles et promouvoir les produits du territoire.

Ainsi, le Département s'inscrit dans une dynamique économique et agricole en vue de promouvoir l'approvisionnement en circuits courts, de valoriser le travail des agriculteurs en leur assurant une juste rémunération et en améliorant la qualité des repas servis en restauration collective.

Cette volonté se traduit par la mise en place d'une plateforme internet interactive Agrilocal84.fr en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Vaucluse. Le dispositif permet ainsi de mettre en relation directe les producteurs locaux avec les acteurs de restaurations collectives, pour une restauration de qualité.

UN OUTIL INNOVANT

Agrilocal84.fr est une plateforme internet interactive permettant la mise en relation simplifiée et sans intermédiaire entre les producteurs locaux et les acheteurs publics qui assurent une mission de restauration collective publique.

UN SERVICE GRATUIT

Ce service est entièrement gratuit pour l'ensemble des utilisateurs qu'il s'agisse des acheteurs ou bien des producteurs, une simple inscription permet ainsi d'utiliser toutes les fonctionnalités de la plateforme.

RESPECT DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS

Ce service est entièrement gratuit pour l'ensemble des utilisateurs qu'il s'agisse des acheteurs ou bien des producteurs, une simple inscription permet ainsi d'utiliser toutes les fonctionnalités de la plateforme.

SIMPLE ET EFFICACE

Cet outil simplifie les achats et encourage l'approvisionnement des produits locaux en intégrant les produits du terroir dans les assiettes. Ainsi, dès la définition du besoin par l'acheteur public, le site permet de situer les fournisseurs à proximité et les produits disponibles.

SOMMAIRE

I ■ LA COMMANDE PUBLIQUE

les principes fondamentaux au regard de l'outil Agrilocal84.fr

II ■ DE LA DÉFINITION À LA SATISFACTION DES BESOINS, LA CLEF D'UN ACHAT RÉUSSI

une première étape indispensable

III ■ LE MODE D'EMPLOI DE LA PLATEFORME AGRILOCAL84.FR

lancement de votre première consultation

L'objectif de ce guide est de mettre en perspective les différentes règles de passation de marchés applicables à l'outil Agrilocal84.fr ainsi que les modalités d'utilisation de celui-ci. Le présent guide s'adresse à tous les acteurs de restaurants collectifs publics. Cette plateforme internet interactive permet la mise en relation directe et sans intermédiaire des agriculteurs et des acheteurs publics. Elle permet de géo-référencer l'ensemble des fournisseurs et de proposer la disponibilité des produits. Ce guide détaille toutes les fonctionnalités du site Agrilocal84.fr, à savoir les modalités d'utilisation et le lancement d'une consultation.

Ainsi, cet outil permet d'encourager, dans un cadre légal et réglementaire, le recours à des solutions d'approvisionnement de proximité en prenant en considération les préoccupations tant environnementales, sociales, qu'économiques. La procédure de passation au travers d'Agrilocal84.fr répond aux exigences en matière de développement durable. En effet, les circuits courts constituent un levier intéressant pour la politique d'aménagement du territoire, de soutien à l'économie locale et favorise également l'intégration des produits du terroir dans les assiettes.

En tant que gestionnaire de restauration collective publique, il faut rappeler que toutes les commandes passées en vue de l'approvisionnement alimentaire sont soumis au code des marchés publics. Il convient donc d'informer les acheteurs des possibilités mais aussi des limites du code des marchés publics, concernant particulièrement les modalités de passation et la sélection des offres pour les achats de denrées alimentaires. S'agissant de l'approvisionnement en circuits courts, l'article 53 du code des marchés publics a été au demeurant modifié en ce sens le 25 août 2011 et autorise désormais les acheteurs publics à prendre en considération « *les performances en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture* ».

Les procédures d'achats lancées sur la plateforme devront concerner les achats dont le montant est par nature, annuellement inférieur à 15 000 € HT, mais pourront également concerner les achats ne dépassant pas le seuil de 90 000 € HT. **Les acheteurs publics sont tenus de respecter les principes fondamentaux de la commande publique.**

I - LA COMMANDE PUBLIQUE : LES PRINCIPES FONDAMENTAUX AU REGARD DE L'OUTIL AGRILOCAL84.FR

A - LES RÈGLES JURIDIQUES

Le code des marchés publics regroupe l'ensemble des règles qui encadrent les achats publics. Le respect des principes fondamentaux figure en son article 1 :

- **LIBERTÉ D'ACCÈS À LA COMMANDE PUBLIQUE**
- **ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES CANDIDATS**
- **TRANSPARENCE**

Ces principes de « bon sens » permettent d'assurer :

- L'efficacité de la commande publique.
- La bonne utilisation des deniers publics.

Ils exigent des règles et des actions précises :

- La définition des besoins.
- L'obligation de publicité.
- L'obligation de mise en concurrence.
- Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'acheteur public se doit de respecter les obligations prescrites par le code dans la mise en oeuvre de ses achats (la définition du besoin, la liberté d'accès, la mise en concurrence des candidats et la transparence dans les choix opérés).

L'ensemble des règles permettent ainsi à l'acheteur public de choisir « l'offre économiquement la plus avantageuse », c'est-à-dire celle qui présente le meilleur rapport qualité/prix, tout en garantissant la bonne utilisation des deniers publics.

Ainsi, il doit déterminer les critères économiques et qualitatifs qui permettront de finaliser son choix. Ces critères sont fonction de l'objet du marché dans la mesure où ils doivent permettre l'évaluation du niveau de performance d'une offre par rapport à l'objet même du marché.

Aussi, l'acheteur public est tenu de :

- Veiller à choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin,
- Respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics,
- Ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe la pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre au besoin.

L'acheteur public doit se comporter en gestionnaire avisé et responsable afin de garantir l'efficacité de la commande publique et le bon usage des deniers publics. Il devra motiver ses choix et assurer, en toute transparence, la traçabilité des procédures qu'il aura lancées, selon la nature et le montant des achats effectués.

B - L'APPLICATION JURIDIQUE AU DISPOSITIF AGRILOCAL84.FR

Tous les candidats (agriculteurs, grossistes, grandes distributions…) peuvent répondre aux consultations, on ne peut écarter aucun fournisseur potentiel afin de respecter le libre accès à la commande publique. Ainsi, toute personne intéressée qu'elle soit du Vaucluse ou hors du territoire est susceptible de répondre aux marchés passés via Agrilocal84.fr. Les avis de publicité générés automatiquement par la plateforme assurent le respect des seuils imposés par le code des marchés publics, notamment pour les achats excédents 15 000 € HT mais ne dépassant pas le seuil des 90 000 € HT.

! Même si l'acheteur est dispensé d'obligation de publicité et de mise en concurrence en dessous de 15 000 € HT, il ne doit pas limiter l'accès au marché ou discriminer l'offre d'un candidat. Tous les candidats doivent pouvoir soumettre leurs offres dans les mêmes conditions que ses concurrents.

Le dispositif Agrilocal84.fr permet une consultation des fournisseurs via des demandes de devis afin de ne pas contracter systématiquement avec le même fournisseur et garantir l'égalité de traitement des candidatures.

CONSEILS PRATIQUES : La traçabilité de la procédure

Afin de pouvoir justifier que l'achat n'a pas été réalisé en méconnaissance des principes de la commande publique, il est conseillé à l'acheteur de conserver une trace des éléments ayant motivé sa décision. Cette trace sera, bien entendu, proportionnée à l'achat effectué. Il peut s'agir, par exemple, des résultats des comparaisons de prix et conditions d'exécution, des copies de courriels ou fax échangés ou des devis éventuellement sollicités.

Concernant la signature du marché passé via Agrilocal84, celle-ci est caractérisée par la réponse du ou des fournisseurs par E-mail. Cet « acte d'engagement » sera validé par l'acheteur public par une réponse par E-mail à l'attributaire du marché accompagné d'un bon de commande. Les offres non retenues feront l'objet également d'un E-mail. L'ensemble de ces éléments seront consultables sur la plateforme dans le tableau de bord situé à l'accueil de votre profil.

La publicité générée automatiquement par le site permet de garantir l'impartialité et la non-discrimination des candidats. En effet, la simple sollicitation de plusieurs fournisseurs via la plateforme Agrilocal84.fr constitue un élément de publicité suffisant.

La plateforme Agrilocal84.fr vous sécurise dans l'ensemble de vos consultations puisqu'elle permet une sauvegarde de toutes les commandes passées et assure le suivi de vos consultations.

II - DE LA DÉFINITION À LA SATISFACTION DES BESOINS, LA CLEF D'UN ACHAT RÉUSSI : UNE PREMIÈRE ÉTAPE INDISPENSABLE

A - LA DÉFINITION DES BESOINS

La définition préalable du besoin mentionnée aux articles 5 et 27 du code des marchés publics est une étape indispensable pour l'efficacité de la procédure d'achat. Elle permet en outre de procéder à une estimation fiable du marché.

ETAPE 1 : La détermination du besoin (de quoi ai-je besoin ?)

ETAPE 2 : La définition du caractère homogène des fournitures (l'appartenance à une même famille, Cf nomenclature)

ETAPE 3 : L'estimation du besoin (combien ?)

L'acheteur doit ainsi se poser au préalable les bonnes questions afin de déterminer son besoin :

- Quel est mon besoin ?
- Quelles quantités sont nécessaires pour répondre à mon besoin?
- Quand les produits doivent-ils être disponibles?
- Les produits doivent-ils avoir une particularité? (produits lavés, coupés, brossés…).
- Ai-je des prescriptions particulières ? (produits issus de l'agriculture biologique ou raisonnée, écolabel…) ?

En matière de fournitures de denrées alimentaires, l'acheteur doit s'appuyer sur une nomenclature de familles homogènes. Le dispositif agrilocal84.fr fournit une nomenclature type permettant à l'acheteur public, s'il s'y conforme de respecter le code des marchés publics et de ne pas dépasser annuellement par famille de produit le montant de 15 000 € HT, sans pour autant interdire des achats dépassant ce seuil jusqu'à 90 000 € HT.

Agrilocal84.fr met à disposition une nomenclature de catégories homogènes de denrées alimentaires à laquelle les acteurs de restaurants collectifs doivent se référer pour organiser leurs achats (Cf charte d'engagement volontaire qui permet l'adhésion au nouvel outil Agrilocal84.fr et la nomenclature votée par le Conseil d'Administration).

! **ATTENTION :**
l'estimation des besoins doit être sincère et raisonnable et ne doit pas avoir pour effet de sous-estimer le montant du marché.

NOMENCLATURE AGRILOCAL84 : 34 Familles

FRUITS
1 Fruits exotiques et agrumes
2 Fruits à noyaux et à pépins

LÉGUMES
3 Légumes

PRODUITS LAITIERS
4 Lait
5 Crème et beurre
6 Fromages
7 Yaourts et fromages blancs
8 Autres produits laitiers

ŒUFS
9 Œufs et ovo-produits

PAIN FRAIS
10 Pain frais

PRODUITS SURGELÉS
11 Fruits et légumes
12 Viandes
13 Autres produits transformés (glaces, pâtisserie salées et sucrées), pain et viennoiseries
14 Poissons et crustacés

EPICERIE SUCRÉE
15 Viennoiseries et pâtisseries fraîches
16 Compotes et fruits transformés y compris fruits secs
17 Autres produits d'épicerie sucrés

EPICERIE SALÉE
18 Conserves salées
19 Huiles
20 Plantes aromatiques et condiments
21 Pâtes, riz et céréales
22 Autres produits d'épicerie salés

VIANDES
23 Viande de Boeuf
24 Viande d'Agneau
25 Viande de Veau
26 Viande de Volaille
27 Viande de Porc
28 Autres viandes

CHARCUTERIE
29 Charcuteries et salaisons
30 Traiteur

POISSONS
31 Poissons frais
32 Autres produits de la mer

BOISSONS ET VINS
33 Boissons alcoolisées et autres boissons
34 Jus de fruits

B - LA DÉTERMINATION DES CRITÈRES DE CHOIX

Les critères de choix dépendent de l'acheteur public, de ses attentes ainsi que du montant et de l'objet du marché. Les critères de sélection des offres doivent respecter plusieurs règles :

- Etre annoncés en amont de la procédure.
- Etre liés à l'objet du marché.
- Etre rédigés de façon suffisamment précise pour permettre de sélectionner l'offre économiquement la plus avantageuse.
- Ne pas être discriminatoires.
- Etre pondérés.

L'acheteur public se doit alors de choisir parmi les offres reçues, celle qui sera économiquement la plus avantageuse au vu des critères préalablement établis. Il est obligatoire de justifier le choix des critères d'attribution, ceux-ci peuvent changer lors de chaque consultation en fonction du besoin à satisfaire.

L'acheteur peut se fonder sur un ou plusieurs critères d'attributions. Le critère du prix constitue souvent la première justification du choix. Cependant, il est recommandé d'utiliser d'autres critères.

Pour garantir toute transparence dans la procédure, les candidats doivent au préalable être suffisamment informés des critères d'attribution du marché et des conditions de mises en oeuvre de ces critères. La plateforme Agrilocal84.fr permet de compléter l'E-mail envoyé au potentiel fournisseur afin de les informer de la mise en oeuvre des critères de choix des offres pour chacun des produits.

QUELQUES EXEMPLES DE CRITÈRES :

- **Qualité du service**
- **Conditionnement**
- **Prix**
- **Calibrage des produits**
- **Critère de performance en termes de développement durable des approvisionnements directs de produits de l'agriculture**

...

C - L'APPRÉCIATION DES CRITÈRES : ÉLABORATION D'UNE GRILLE D'ANALYSE

La pondération des critères est propre à chaque acheteur, il lui appartient de retenir les critères qui lui paraissent les plus pertinents et de les apprécier en fonction de son besoin. Ainsi, l'acheteur public définit précisément l'équilibre entre les différents critères et leur valeur respective, au moyen par exemple de l'application d'un pourcentage ou d'un coefficient.

Voici quelques exemples de pondération des critères, l'appréciation de chacun d'entre eux est bien évidemment laissée à l'acheteur public en fonction des besoins qu'il aura au préalable déterminés.

Critères	Prix	Qualité du service	Conditionnement	Calibrage des produits	Performances en matière de D.D	Total
Exemple 1	40%	60%				100%
Exemple 2	60%	40%				100%
Exemple 3	20%	40%	20%	20%		100%
Exemple 4	40%	60%				100%
Exemple 5	40%	30%			30%	100%
Exemple 6	50%	50%				100%

Explications des critères

Critère prix : le prix donné par le fournisseur.

Critères qualité du service :

- Nombre de jours de livraison proposé.
- Aptitude du candidat à livrer sous températures maîtrisées.
- Fiabilité des livraisons et l'aptitude à respecter les jours et les plages horaires.
- Respect des commandes et des quantités.
- Adaptabilité en restauration collective et saisonnalité.
- Qualité des informations fournies sur les différents produits…

Critère de conditionnement : protection convenable du produit, papiers neufs et non nocifs, fruits exempts de tout corps étranger…

Critère de calibrage des produits : échelle de poids ou code de calibrage reconnu…

Critère de performances en matière de développement durable des approvisionnements en circuits courts : emballage recyclé, prise en charge des emballages par le fournisseur, traçabilité des produits, circuits courts (mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur ou par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire).

Vous avez la possibilité d'inclure dans l'E-mail envoyé aux fournisseurs potentiels des conditions d'exécution du marché liées à son objet de façon à prendre en compte l'impact de l'exécution sur l'environnement. C'est le cas par exemple de la réduction des déplacements des véhicules de livraison afin de limiter la production des émissions de gaz à effet de serre, le respect des délais de livraison…

L'ensemble des critères est donné à titre indicatif, cela permet de vous guider dans l'ensemble des consultations que vous pourriez lancer. Toutefois, il convient de rappeler que les critères sont à définir par chaque acheteur en fonction du besoin à satisfaire. Ainsi, les éléments susmentionnés ne sauraient s'appliquer à tous les acheteurs, il s'agit uniquement de propositions pour vous éclairer au mieux.

Après avoir expliqué de manière théorique l'ensemble de la procédure à suivre pour être en conformité avec le code des marchés publics et les possibilités permises par la plateforme, l'utilisation pratique de ce nouvel outil vous est détaillée dans cette dernière partie.

III - LE MODE D'EMPLOI DE LA PLATEFORME AGRILOCAL84.FR : LANCEMENT DE VOTRE PREMIÈRE CONSULTATION

La page d'accueil est commune à tous les utilisateurs (acheteurs, fournisseurs et abonnés) sur le site Agrilocal84.fr. Plusieurs onglets vous permettent ainsi de naviguer sur la plateforme. Afin d'accéder à votre espace acheteur, il suffit de vous identifier en tant « qu'utilisateur » à l'aide du login et du mot de passe délivrés par le Conseil Général de Vaucluse.

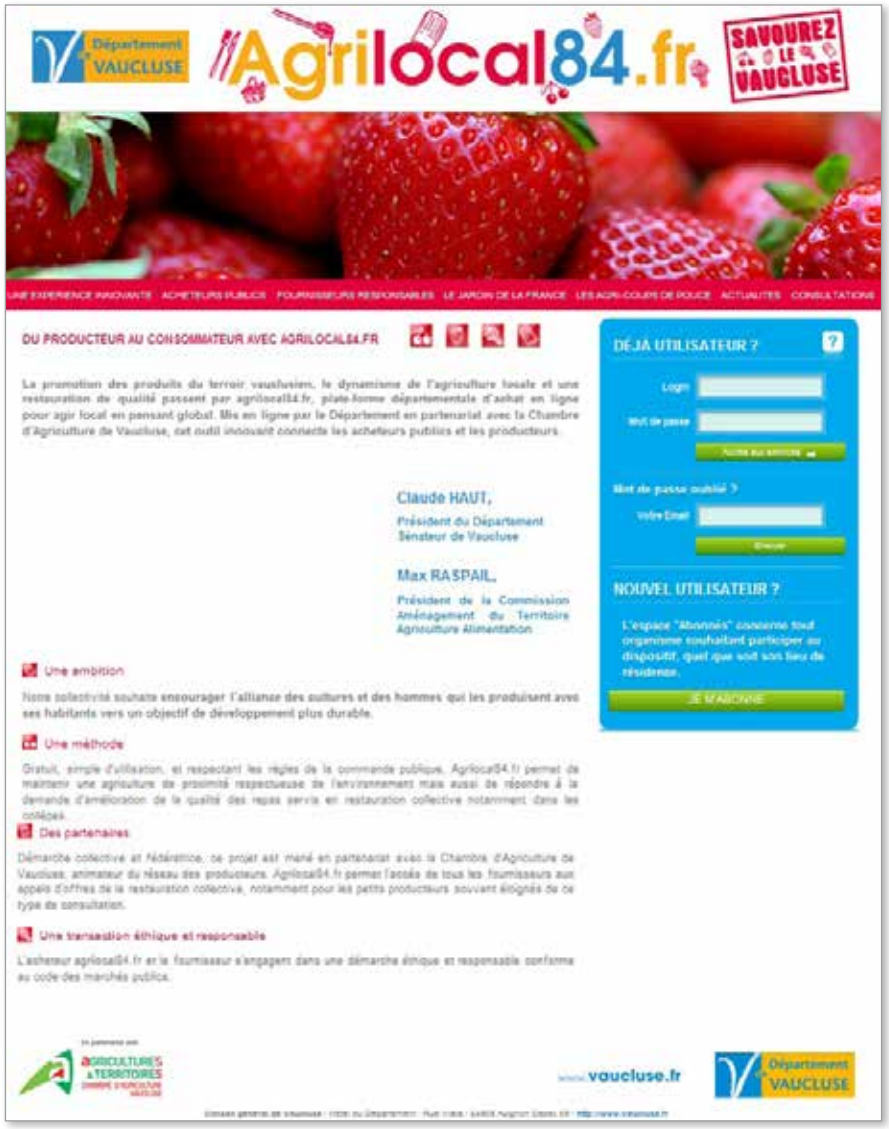

Votre page acheteur vous permet de rechercher les produits répondant à vos besoins autour de votre établissement.

La navigation sur la plateforme est simplifiée et fonctionnelle de façon à rendre la procédure accessible au plus grand nombre.

Quelques icônes nécessaires lors de la navigation.

Retour à la page d'accueil

Revenir à la page précédente

Imprimer la page en cours

ETAPE 1 : RECHERCHE ET SÉLECTION DES PRODUITS

1 - Indiquer le rayonnement souhaité autour de votre commune autant que vous le souhaitez.

2 - Réaliser une recherche par produits ou par famille.

3 - Sélectionner le produit souhaité

4 - Les résultats de la recherche s'affichent dans le bandeau bleu.

5 - L'opération peut être renouvelée autant de fois que vous le souhaitez.

! **Si vous ne trouvez aucun fournisseur dans le rayonnement indiqué, pensez à élargir votre rayon de recherche.**

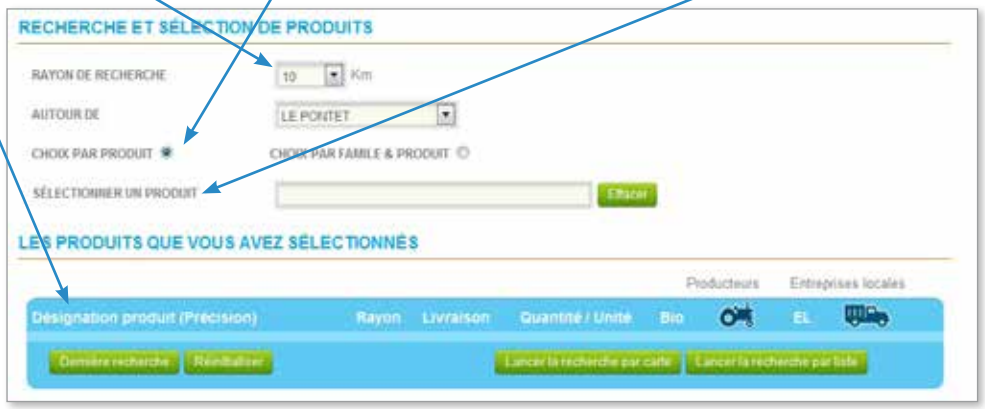

ETAPE 1 BIS : PRÉCISION DE LA RECHERCHE

Indiquez la quantité souhaitée pour chaque produit.

Résultat de la recherche : Le nombre de producteurs susceptibles de vous approvisionner dans le rayon kilométrique défini est indiqué ici.

Les entreprises locales susceptibles de répondre à votre consultation sont indiquées ici

Pour supprimer un produit, cocher sur la croix rouge.

Indiquez la date de livraison souhaitée par produit.

Effacer tous les produits de la liste.

Retrouver votre dernière recherche.

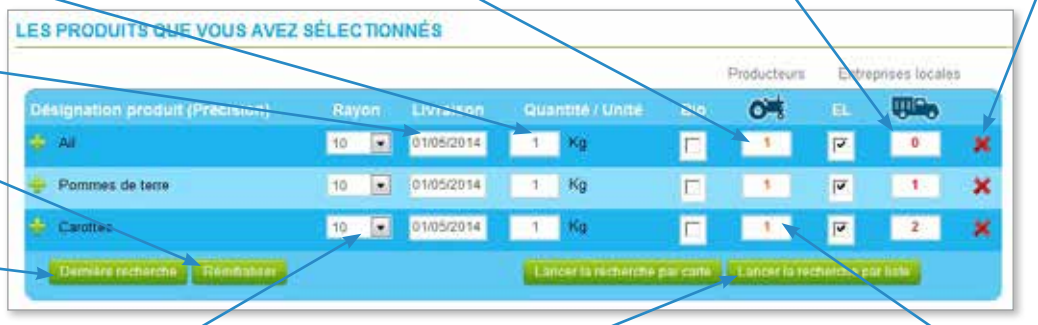

Affiner le rayon d'approvisionnement pour chaque produit.

Cliquez sur le bouton pour accéder à l'étape suivante.

Cocher la case si vous souhaitez des produits issus de l'agriculture

III - LE MODE D'EMPLOI DE LA PLATEFORME AGRILOCAL84.FR : LANCEMENT DE VOTRE PREMIÈRE CONSULTATION

ETAPE 2 : LA SÉLECTION DES FOURNISSEURS

Cette liste dresse l'ensemble des fournisseurs susceptibles de répondre à votre consultation. Ils pourront vous fournir un ou plusieurs produits pour lequel vous lancez la consultation. Chaque fournisseur détient un profil où vous pouvez obtenir des informations détaillées et accéder à leur espace web.

Ce bandeau orange présente le récapitulatif de votre recherche ainsi que vos coordonnées. **Pensez à les vérifier et à les mettre à jour.**

Par défaut, tous les fournisseurs et abonnés sont sélectionnés. Pour n'en choisir que quelques-uns pensez à les décocher.

Les abonnés et les entreprises locales sont des fournisseurs autres que les producteurs qui sont intéressés pour recevoir les consultations. Au même titre que les producteurs, vous pouvez les sélectionner à l'aide des cases prévues à cet effet.

Visualisez les informations concernant ce fournisseur Vauclusien. Utilisez les codes NAF pour connaître l'activité du fournisseur (ex : exploitant agricole, grossiste…).

! **Sélectionnez les fournisseurs : vous pouvez consulter plusieurs personnes.**

Si la case est cochée le fournisseur sera contacté.

Si la case est décochée le fournisseur ne sera pas contacté.

Pour accéder à l'espace web du fournisseur il suffit de cliquer sur le bandeau bleu.

Cliquez sur le bouton « contact des fournisseurs sélectionnés » pour accéder à l'étape suivante.

Les résultats s'affichent selon la proximité géographique des fournisseurs « du plus proche au plus éloigné ».

ETAPE 3 : FINALISATION DE LA CONSULTATION

Cette étape doit être réalisée dans les règles du code des marchés publics. En effet, des champs sont mis à votre disposition afin de donner les informations obligatoires (le nom du responsable d'achat, les coordonnées, la date de clôture, critères d'analyses et les conditions d'exécution sur la livraison). Votre nom et vos coordonnées (dans le bandeau orange) ne sont pas modifiables. En cas d'erreur ou de mise à jour, veuillez nous contacter au 04.90.16.14.76 ou par E-mail à agrilocal@cg84.fr

L'onglet « vos données » permet de :

- Renseignez et mettre à jour les coordonnées de l'acheteur.
- Vérifiez si le délai de réponse de la consultation vous convient.
- Précisez les critères d'analyses et les conditions d'exécution. Ces éléments sont indispensables et permettent de justifier la sélection des fournisseurs. (Cf : détermination des besoins).

L'ensemble de ces informations seront insérées dans les messages de consultation.

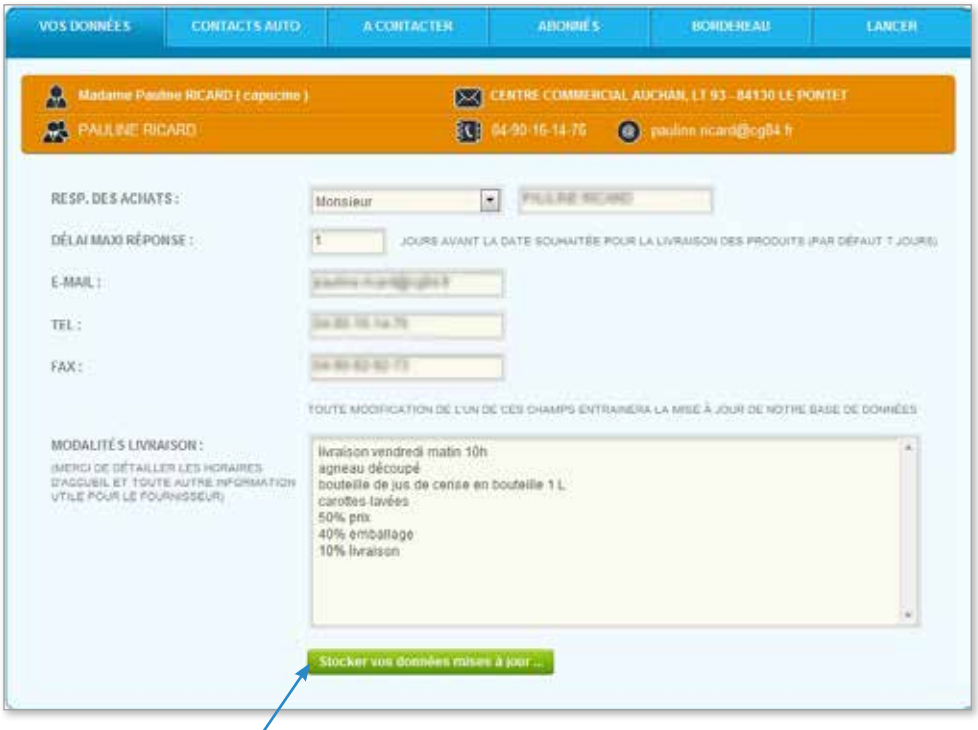
VOS DONNÉES
CONTACTS AUTO
A CONTACTER
ABONNÉS
BORDEREAU
LANCER
Madame Pauline RICARD (capucine)
PAULINE RICARD
CENTRE COMMERCIAL AUCHAN, LT 93 - 84130 LE PONTET
04-90-16-14-76
paulinn.ricard@cg84.fr
RESP. DES ACHATS :
Monsieur
DÉLAI MAXI RÉPONSE :
1
JOURS AVANT LA DATE SOUHAITÉE POUR LA LIVRAISON DES PRODUITS (PAR DÉFAUT 7 JOURS)
E-MAIL :
TEL :
FAX :
TOUTE MODIFICATION DE L'UN DE CES CHAMPS ENTRAINERA LA MISE À JOUR DE NOTRE BASE DE DONNÉES
MODALITÉS LIVRAISON :
(MERCI DE DÉTAILLER LES HORAIRES D'ACCUEIL ET TOUTE AUTRE INFORMATION UTILE POUR LE FOURNISSEUR)
livraison vendredi matin 10h
agneau découpé
bouteille de jus de cerise en bouteille 1 L
carottes lavées
50% prix
40% emballage
10% livraison
Stocker vos données mises à jour ...

Si vous souhaitez conserver vos données pour les prochaines consultations cliquer sur « stocker vos données mises à jour ».

ETAPE 3 BIS : FINALISATION DE LA CONSULTATION

Plusieurs onglets sont mis à votre disposition pour vérifier avant l'envoi définitif les destinataires de la consultation.

Cette page permet ainsi de vérifier l'ensemble des fournisseurs et des abonnées que vous avez au préalable sélectionné et qui recevront votre consultation.

Les onglets « contacts automatiques » et « abonnés » vous permettent d'obtenir un listing d'adresses des fournisseurs consultés automatiquement. Pensez à les vérifier avant l'envoi.

L'onglet « à contacter » concerne les fournisseurs qui souhaitent être contactés uniquement par courrier ou téléphone. Attention n'oubliez pas de les contacter.

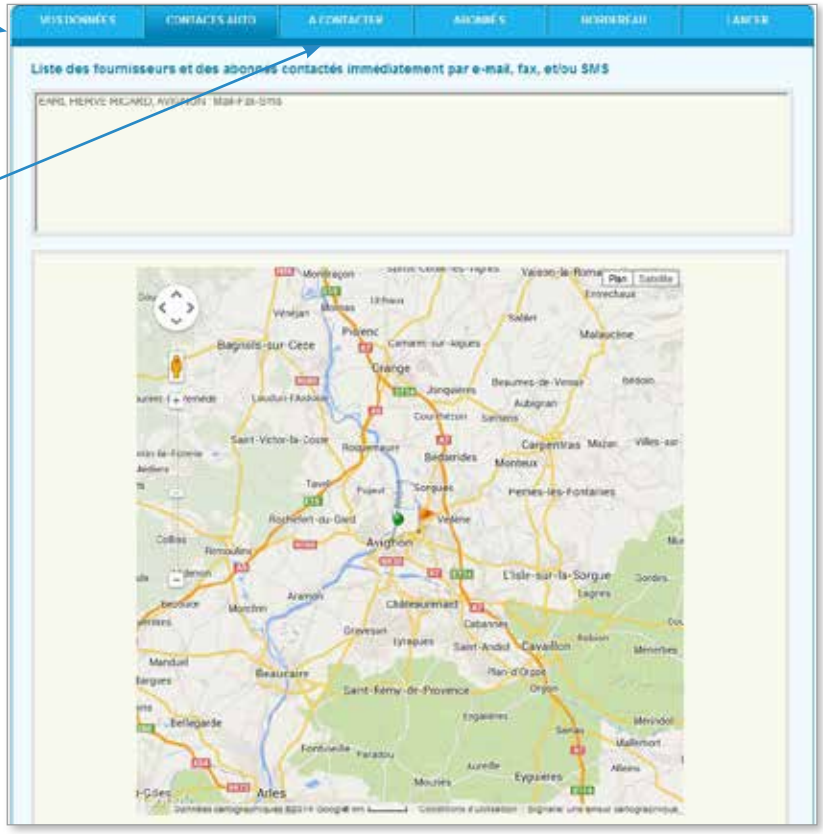

! **Pour rappel, afin de ne pas contracter systématiquement avec le même fournisseur il est judicieux et plus opportun de solliciter plusieurs fournisseurs susceptibles de répondre à votre consultation. Ceci dans le but d'utiliser au mieux les deniers publics dans la mesure où il peut exister une pluralité d'offres pouvant répondre à votre besoin.**

ETAPE 4 : LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Il s'agit de la dernière étape de la consultation. Vous devez vérifier le contenu du message avant l'envoi définitif. Plusieurs manipulations peuvent être effectuées sur cette même page.

Cliquez sur l'onglet « **lancer** ».

L'ensemble des données enregistrées au cours des étapes précédentes sont automatiquement intégrées dans les courriers mail et sms des fournisseurs. Veuillez vérifier les courriers avant de lancer la consultation.

Vous pouvez modifier le contenu du mail.

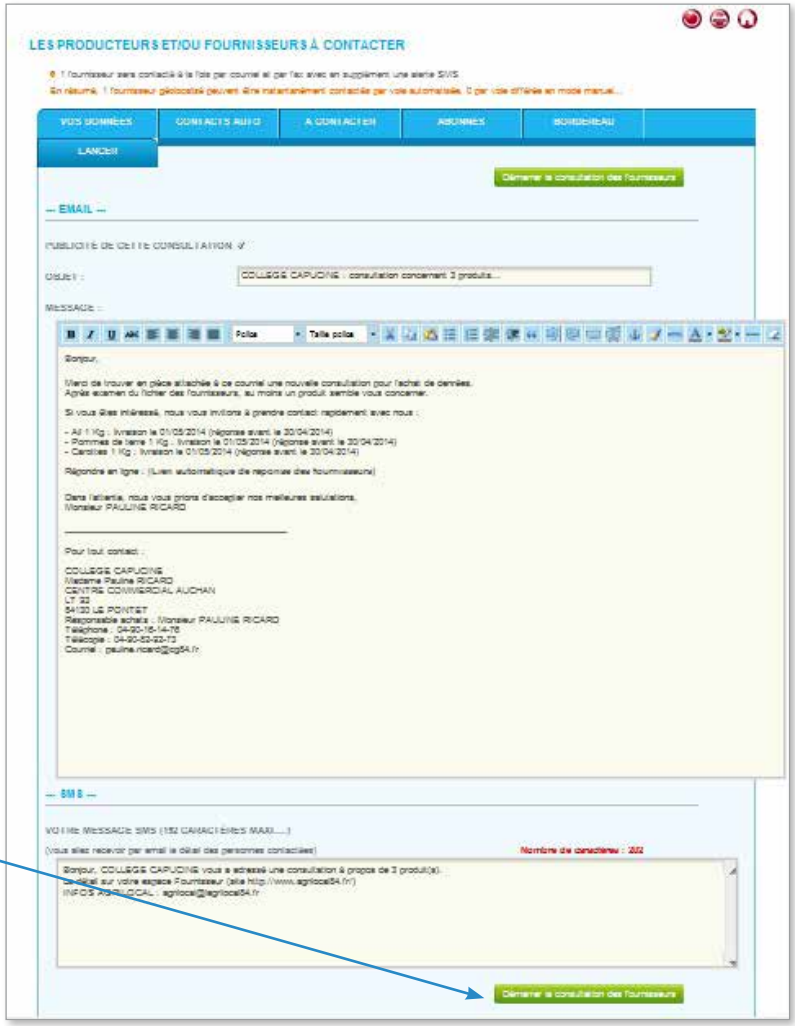

Cliquer sur le bouton « **démarrer la consultation des fournisseurs** » pour lancer définitivement la consultation.

Votre consultation est lancée !

Un message de confirmation doit s'afficher après le lancement de la consultation indiquant le numéro de celle-ci.

CONFIRMATION DE LA COMMANDE AUX FOURNISSEURS

Agrilocal84.fr génère des avis de notifications auprès des fournisseurs sélectionnés **à l'issue du délai de réponse.**

Cliquez sur l'onglet « **réponses** ».

Consultez la proposition de chacun des fournisseurs. Cochez les fournisseurs choisis pour livrer votre commande.

Dès que la sélection est effectuée,

cliquez sur « **message à la sélection** ». Un message récapitulatif de la commande est automatiquement envoyé aux fournisseurs sélectionnés.

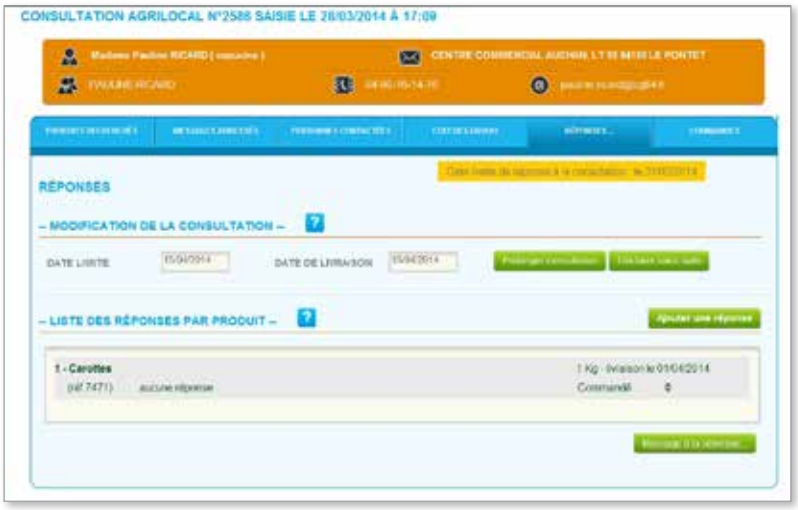
CONSULTATION AGRILOCAL N°2588 SAISIE LE 26/03/2014 À 17:09
RÉPONSES
– MODIFICATION DE LA CONSULTATION –
DATE LIMITE
DATE DE LIVRAISON
– LISTE DES RÉPONSES PAR PRODUIT –
1 - Carottes

! **Il est important de justifier votre choix au regard des critères d'analyses émis lors de la consultation.**

LA MÉTHODE D'ANALYSE : FORMULE DE NOTATION DÈS LA RÉCEPTION DES RÉPONSES DES FOURNISSEURS POTENTIELS

Afin de vous éclairer au mieux, voici un exemple de méthode d'analyse applicable pour le choix de l'offre d'un fournisseur. A titre informatif, cet exemple est illustré à l'aide de deux critères (prix et qualité du service) d'un produit lambda.

(X/Y) * 10
X = offre du candidat le moins disant
Y = offre du candidat lambda
Obtention d'une note qu'il faut ensuite pondérer avec le pourcentage établi au préalable.

Exemple 1 : issu de la grille d'analyse fournie en page 11.

Offre candidat A = prix 100 euros

Offre candidat B = prix 150 euros

Offre candidat C = prix 120 euros

Le prix des produits avec une pondération à 40 %.

Dans le cas précis, l'offre du candidat A est la moins chère. Il obtient donc la note de 10 pondérée à 40%.

Offre candidat A = 100/100 *10 = 10

Note pondérée à 40 % = 4 points

Offre candidat B = 100/150 *10 = 6.66

Note pondérée à 40% = 2.66 points

Offre candidat C = 100/120 *10 = 8.33

Note pondérée à 40 % = 3.33 points

Tableau récapitulatif

	Candidat A	Candidat B	Candidat C
Montant de l'offre du candidat en € HT	100	150	120
Note	10	6,66	8,33
Note pondérée à 40 %	4	2,66	3,33
Rang des calssements	1	3	2

Sur le critère prix, l'offre du candidat A arrive en tête.

Il s'agit d'un exemple de pondération des critères mais bien évidemment il appartient à chaque acheteur de définir la méthode de calcul pour l'appréciation de chaque offre des fournisseurs.

Pour le critère qualité du service : méthode de notation

Note attribuée sur 10 points
- Très satisfaisant : 10 points
- Satisfaisant : 7 points
- Assez satisfaisant : 4 points
- Peu satisfaisant : 2 points
- Pas du tout satisfaisant : 0 point

Offre candidat A = assez satisfaisant

Offre candidat B = très satisfaisant

Offre candidat C = satisfaisant

Le critère qualité du service avec une pondération à 60 %.

L'offre du candidat A obtient 4 points

Note pondérée à 60 % = 2.4 points

L'offre du candidat B obtient 10 points

Note pondérée à 60% = 6 points

L'offre candidat C obtient 7 points

Note pondérée à 60 % = 4.2 points

Tableau récapitulatif

	Candidat A	Candidat B	Candidat C
Qualité du service	Assez satisfaisant	Très satisfaisant	satisfaisant
Note	4	10	7
Note pondérée à 60 %	2,4	6	4,2
Rang des calssements	3	1	2

Sur le critère qualité du service, le candidat B arrive en tête.

III - LE MODE D'EMPLOI DE LA PLATEFORME AGRILOCAL84.FR : LANCEMENT DE VOTRE PREMIÈRE CONSULTATION

Tableau final

	Candidat A	Candidat B	Candidat C
Note pondérée prix à 40 %	4	2,66	3,33
Note pondérée délai de livraison à 60%	2,4	6	4,2
Note finale	6,4	8,66	7,53
Rang des classements	3	1	2

Le candidat B, au vu des critères d'analyse, propose l'offre économiquement la plus avantageuse. Conserver une trace, dans un tableau Excel par exemple, de votre méthode de calcul pour pouvoir justifier, en cas de contestation d'un fournisseur, votre analyse.

VALIDATION DE LA COMMANDE

Une fois les commandes envoyées, le système vous renvoie automatiquement sur le menu «commandes». Elles seront ainsi archivées.

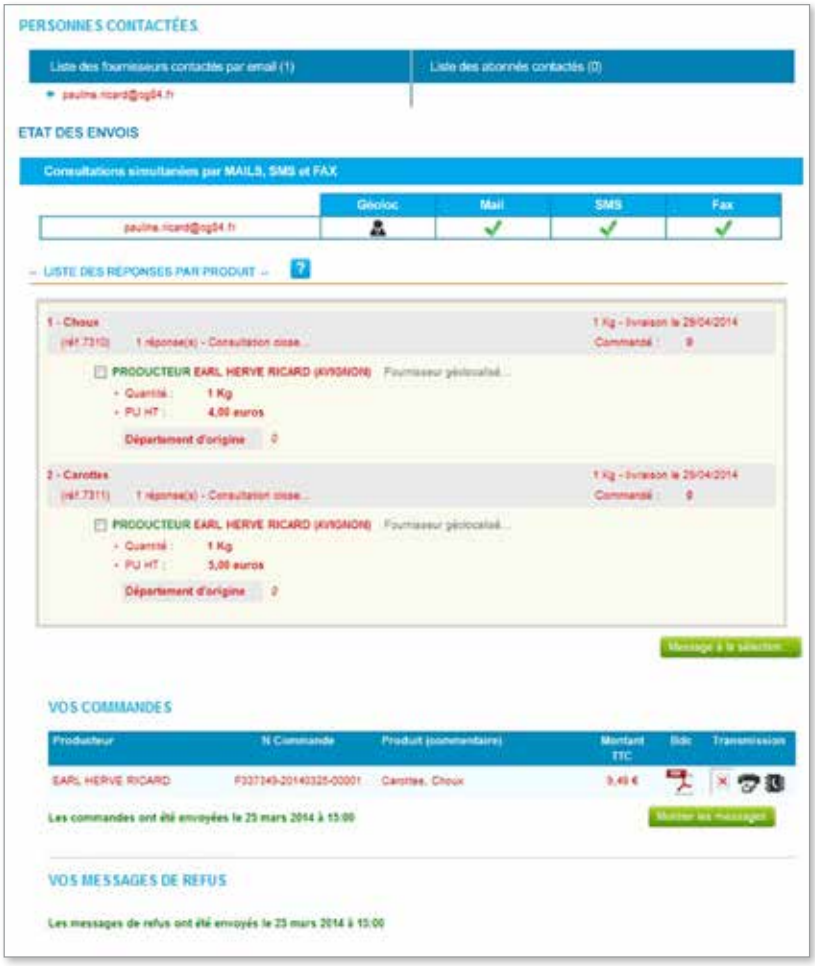

L'ÉMISSION D'UN BON DE COMMANDE DÈS L'ACCEPTATION DE LA COMMANDE AUPRÈS DU FOURNISSEUR.

! CE BON DE COMMANDE MET EN RELIEF PLUSIEURS ÉLÉMENTS :

- Numéro de la commande
- Produits commandés
- Date de livraison prévue
- Quantités commandées
- Prix HT des produits
- Prix TTC de la commande

Il vous est également possible de rajouter des commentaires dans le bon de commande, sur la livraison par exemple.

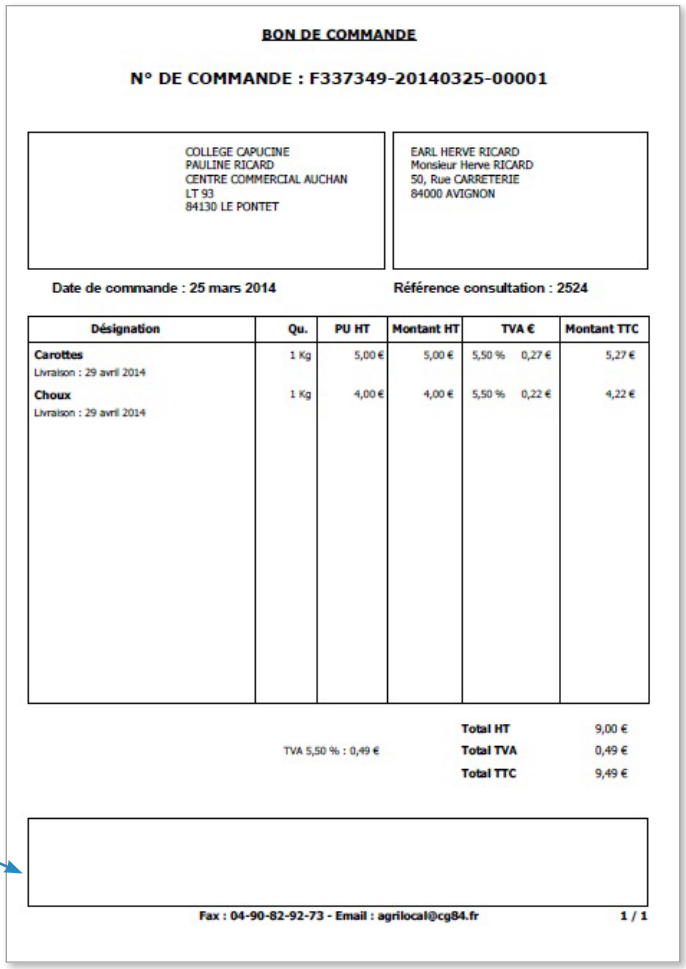

BON DE COMMANDE

N° DE COMMANDE : F337349-20140325-00001

COLLEGE CAPUCINE
PAULINE RICARD
CENTRE COMMERCIAL AUCHAN
LT 93
84130 LE PONTET

EARL HERVE RICARD
Monsieur Herve RICARD
50, Rue CARRETERIE
84000 AVIGNON

Date de commande : 25 mars 2014 — Référence consultation : 2524

Désignation	Qu.	PU HT	Montant HT	TVA €	Montant TTC
Carottes Livraison : 29 avril 2014	1 Kg	5,00 €	5,00 €	5,50 % 0,27 €	5,27 €
Choux Livraison : 29 avril 2014	1 Kg	4,00 €	4,00 €	5,50 % 0,22 €	4,22 €

TVA 5,50 % : 0,49 €

Total HT 9,00 €
Total TVA 0,49 €
Total TTC 9,49 €

Fax : 04-90-82-92-73 - Email : agrilocal@cg84.fr 1 / 1

SUIVI DES CONSULTATIONS

Toutes les consultations sont archivées dans ce tableau de bord. En tant qu'administrateur du site, le Conseil Général de Vaucluse garde à disposition cet archivage en cas de contrôle ou bien de litige.

Connectez-vous à la page d'accueil à l'aide de vos identifiants et accédez ainsi au journal de bord.

Cet outil vous permet de suivre en temps réel les consultations passées.

Chaque consultation porte un numéro.

Utilisez les boutons de navigation pour rechercher une consultation.

Cliquez sur chaque intitulé d'une consultation pour obtenir les informations sur son contenu.

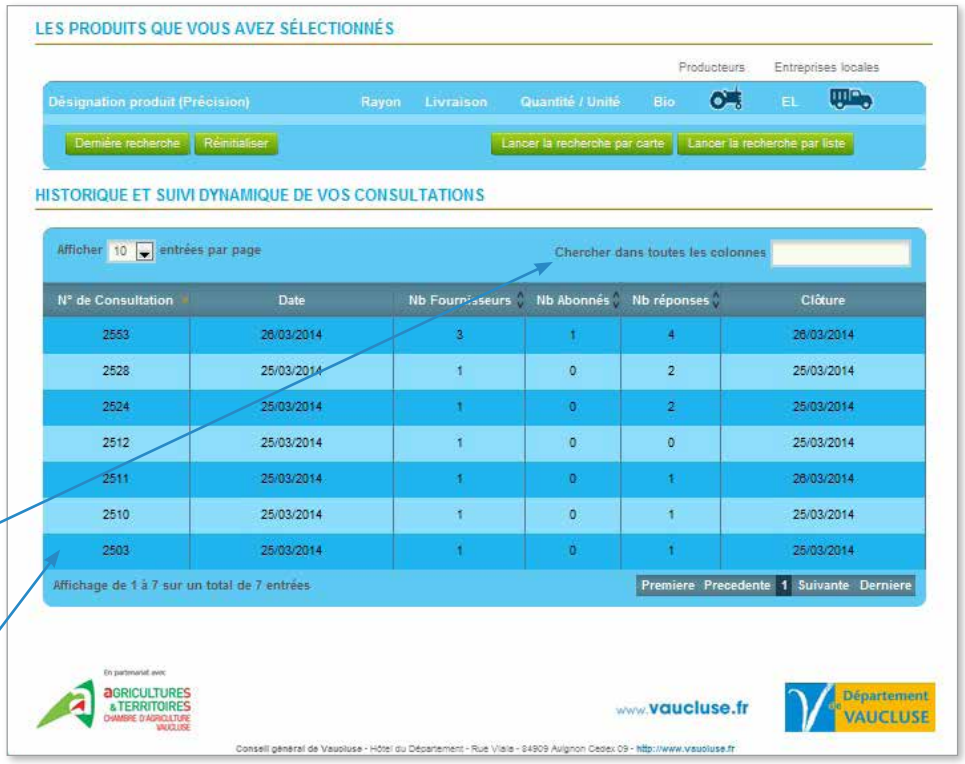

ARCHIVAGE DES CONSULTATIONS

Cinq onglets permettent de retrouver les informations concernant la consultation :

- Les produits recherchés : visualisez les produits, les quantités, la date de livraison.
- Le message : visualisez le mail envoyé aux fournisseurs sélectionnés.
- Les personnes contactées : retrouver le destinataire de chaque consultation.
- L'état des envois : vérifiez si le mail, le sms et le fax ont bien été envoyés aux destinataires de la consultation.
- Les réponses obtenues : cet onglet vous permet de connaitre les devis des fournisseurs sur la consultation. Il est possible de visualiser les réponses avant et après la clôture de la consultation.

PROLONGER OU ANNULER UNE CONSULTATION

Dans le cas où aucun fournisseur ne répond à votre consultation, il vous est possible de prolonger la consultation ou bien de la déclarer sans suite si les propositions ne vous conviennent pas.

Cliquez sur l'onglet « **réponses** » pour prolonger ou annuler la consultation.

Afin de prolonger la consultation, utilisez les champs prévus pour la modification et validez en cliquant sur « **prolonger consultation** ». Vous pouvez prolonger uniquement avant la date de clôture.

En cas d'erreur, il est possible d'annuler la consultation en cliquant sur le bouton « **déclarer sans suite** ».

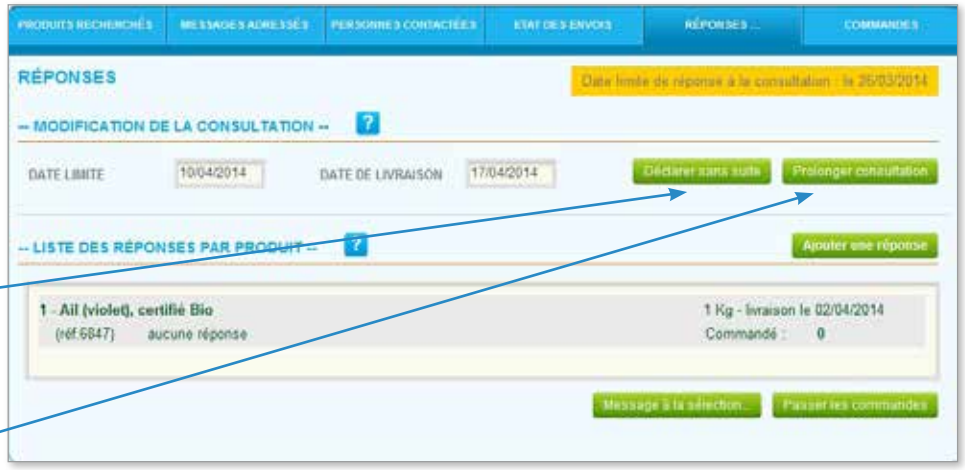

CALENDRIER DES SAISONNALITÉS

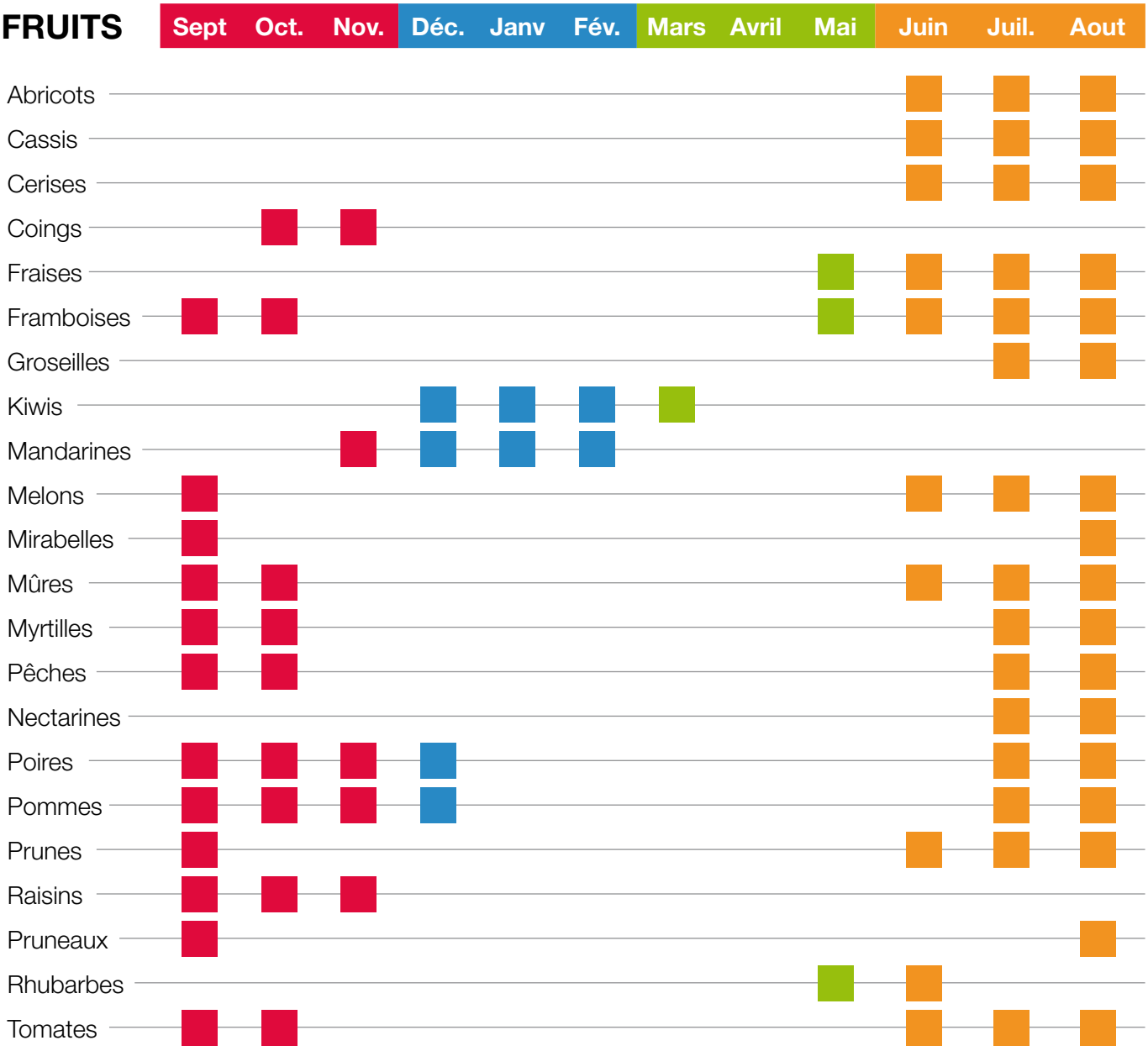

LÉGUMES

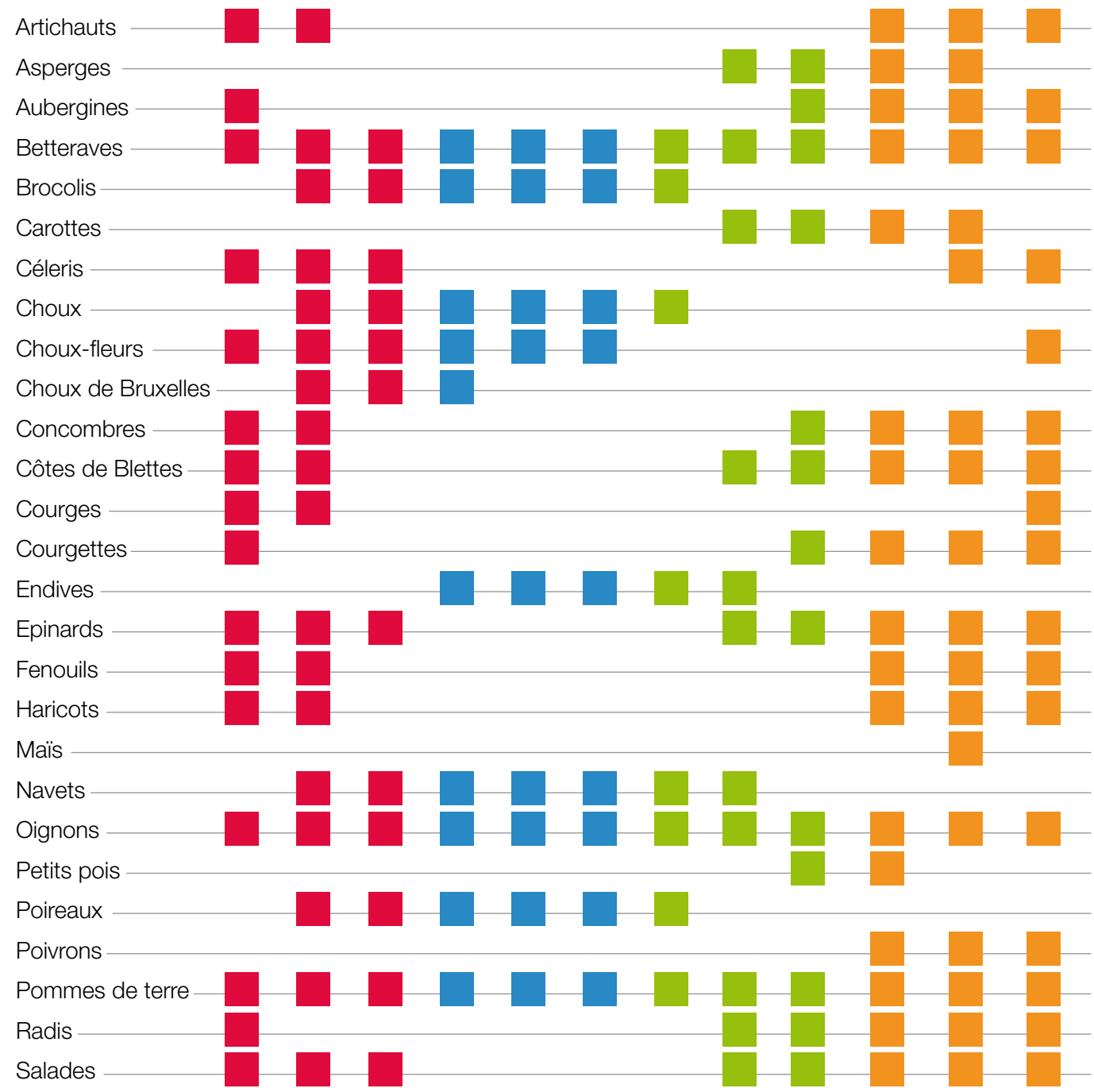
Sept
Oct.
Nov.
Déc.
Janv
Fév.
Mars
Avril
Mai
Juin
Juil.
Aout
Artichauts
Asperges
Aubergines
Betteraves
Brocolis
Carottes
Céleris
Choux
Choux-fleurs
Choux de Bruxelles
Concombres
Côtes de Blettes
Courges
Courgettes
Endives
Epinards
Fenouils
Haricots
Maïs
Navets
Oignons
Petits pois
Poireaux
Poivrons
Pommes de terre
Radis
Salades

Agrilocal84.fr

SAVOUREZ LE VAUCLUSE

CONTACT :
CONSEIL GÉNÉRAL DE VAUCLUSE
Direction de l'Economie,
Service Agriculture et Développement Rural
Pauline RICARD
Téléphone : 04.90.16.14.76
E-mail : agrilocal@cg84.fr

Département de VAUCLUSE